



14ème législature

Question N° : 95294	De Mme Fanélie Carrey-Conte (Socialiste, républicain et citoyen - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >immigration	Analyse > rapprochement familial. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 26/04/2016		

Texte de la question

Mme Fanélie Carrey-Conte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des mineurs isolés dans les camps de Calais et Grande-Synthe notamment. En effet, selon les estimations des associations, plusieurs centaines de mineurs isolés vivent actuellement dans les camps de migrants du Nord de la France. Or ces camps sont particulièrement dangereux pour des mineurs, preuve en est la disparition de 129 enfants isolés annoncée il y a quelques semaines par l'ONG « Help Refugees ». En plus de la fragilité liée à leur âge, il faut ajouter les traumatismes d'années de guerre dans leur pays d'origine et d'un voyage long et périlleux avant d'atteindre le nord de la France. Il n'est pas possible que des enfants demeurant actuellement sur notre territoire ne soient pas protégés. Il est nécessaire de tout mettre en place pour que leur protection soit assurée. Il serait notamment utile de mettre à disposition de l'ensemble de ces enfants des brochures informatives, rédigées en plusieurs langues, afin qu'ils puissent connaître leurs droits. Se pose également la question de renforcer dans les départements concernés les moyens alloués à l'aide sociale à l'enfance, afin qu'elle puisse traiter au mieux ces problématiques. Le Premier ministre du Royaume-Uni, David Cameron a par ailleurs annoncé il y a quelques semaines son souhait de faciliter l'accès au territoire britannique aux enfants de ces camps et qui ont des parents, un frère ou une sœur au Royaume-Uni. Aussi, il semble pertinent et utile d'agir avec le Royaume-Uni pour élargir, dans le cas présent *a minima*, la définition de la famille, afin de permettre à ces enfants de rejoindre des membres de leur famille avec un lien de parenté plus éloigné (oncle, tante). Elle souhaite savoir combien d'enfants dans cette situation ont pu rejoindre leur famille, et quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre l'accès au droit de ces enfants isolés ainsi que pour faciliter le regroupement familial.